

Le plan de prévention est réalisé entre une entreprise du groupe Paprec et une ou des entreprises extérieures en charge de réaliser une prestation sur une agence du groupe Paprec et générant de la coactivité.

Agence du groupe Paprec : _____ COVED 95 _____

Adresse : _____ 10 rue du vignolle 95200 sarcelles _____ Téléphone : _____

Nom du responsable PAPREC qui a rédigé le plan de prévention :
 _____ LEROY Florian _____

Liste des Entreprises Extérieures (EE)

EE	Raison sociale / ville	Téléphone du responsable de l'EE	Responsable de l'entreprise	Effectif prévu
EE 1	genie civil sarcelles	06 88 84 77 02	constantin jilone	Mini = 1 / Maxi =
EE 2				Mini = / Maxi =
EE 3				Mini = / Maxi =
EE 4				Mini = / Maxi =
EE 5				

Est-ce que l'entreprise extérieure utilisera des sous traitants ? Oui Non. Si oui, merci de remplir le registre des sous traitants et leur communiquer le plan.

Si vous employez des travailleurs détachés, merci de nous fournir en copie du plan de prévention :

- La déclaration faite auprès du service de l'état (SIPSI).
- Les attestations de vigilance

Visite avant le début des travaux

Date : 16/09/25
 Participation du CSE : Oui Non

Description des travaux

Localisation des travaux : 10 rue du vignolle 95200 Sarcelles

Nature des travaux : Genie civil

Date de début : 11/01/25 Date de fin : 31/12/25

L'intervention nécessite un permis de feu : Oui Non.

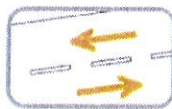
Une consignation d'une installation : Oui Non. Si oui, joindre les attestations de consignation.

Consignes de sécurité

Consignes générales - consignes complémentaires en annexe



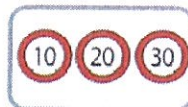
Se conformer aux consignes à l'accueil



Respecter les règles et le sens de circulation



Respecter le code de la route et la signalisation



Respecter la limitation de vitesse propre au site.



Respecter l'interdiction de fumer et de vapoter sur le site



Laisser la priorité aux engins sur le site

Liste des interdictions

- Interdiction de fumer et de vapoter sur l'ensemble du site, y compris les parking (Sauf espace fumeur)
- Interdiction de consommer ou d'introduire toute boisson ou tout objet pouvant nuire à l'activité (Alcool...)
- Interdiction de se déplacer en dehors des zones concernées sans raison valable
- Interdiction d'utiliser les matériels et les engins sans autorisation préalable

Liste des obligations

- Laisser le matériel d'intervention incendie et issue de secours dégagés en permanence
- Permis de feu obligatoire pour les travaux par point chaud sur le site
- Permis de pénétrer obligatoire pour l'accès à l'intérieur des volumes creux
- Utiliser les équipements de protection individuels appropriés aux travaux

Liste des équipements de protection individuels applicables

	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

NOTA : Aucun EPI ne sera mis à disposition par l'Entreprise Utilisatrice auprès des Entreprises Extérieures.

POMPIERS : 18 ou 112

SAMU : 15

POLICE 17

Analyse des risques de l'intervention

EU = Entreprise Utilisatrice // EE : Entreprise Extérieure

Risques constatés	Concerné	Mesures de prévention mise en œuvre	EU	EE
RISQUE COACTIVITE - CIRCULATION & ENGINES	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	1. Présenter le plan de circulation du site en annexe 1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		2. Respecter les limitations de vitesse sur site	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		3. Priorité engins : utiliser les passages piétons	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		4. Signaler le périmètre d'activité si besoin	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		5. Prendre en compte les risques inhérents à l'intervention des différents acteurs sur site (coactivités des différentes EE et EU)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
RISQUE LEVAGE ET MANUTENTIONS MECANQUES	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	1. Porter son casque et ses EPI	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		2. Vérifier les CACES et autorisation de conduite adaptée à l'engin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		3. Vérifier que l'habilitation du personnel est adaptée et que les copies de ces habilitations sont en annexe	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		4. Manutentionner les charges	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		5. Mettre en place une signalisation adaptée quand activité réalisée	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		6. Surveiller que les vérifications périodiques des engins (apave, ...) sont à jour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		7. Vérifier l'absence de charges au dessus des opérateurs	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		8.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Risques constatés	Concerné	Mesures de prévention mise en œuvre	EU	EE
RISQUE MANUTENTIONS & MANIPULATION	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	1. Adopter les bonnes positions à la manipulation de charge lourde : sensibilisation gestes et postures	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		2. Assurer une distance réduite pour manutention et manipulation	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		3. Privilégier les aides à la manutention	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		4. Suivre les bonnes postures : porter les charges près du corps, utiliser la force de vos abdominaux pour protéger votre dos, faites vous aider par un collègue en cas de charge lourde	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		5.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Risques constatés	Concerné	Mesures de prévention mise en œuvre	EU	EE
RISQUE DE CHUTE DE HAUTEUR	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	1. Travaux sur échelle ou escabeau interdit (uniquement en accès)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		2. Utilisation du harnais obligatoire si utilisation d'une nacelle : formation obligatoire au port du harnais	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		3. Si utilisation d'une nacelle, la personne doit avoir une autorisation	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		4. Si utilisation d'échafaudage, la personne doit avoir une attestation de compétences pour montage et démontage. L'échafaudage doit être vérifié avant mise en service.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		5.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Risques constatés	Concerné	Mesures de prévention mise en œuvre	EU	EE
RISQUE DE CHUTE DE PLAIN PIED	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	1. Respecter les cheminements piétons	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		2. Vérifier que le chantier est en ordre, rangé et propre	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		3.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Risques constatés	Concerné	Mesures de prévention mise en œuvre	EU	EE
RISQUE INCENDIE	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	1. Fumer est interdit	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		2. Remplir un permis de feu si travaux par point chaud	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		3. Surveiller la zone de chantier face à un incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		4.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Risques constatés	Concerné	Mesures de prévention mise en œuvre	EU	EE
RISQUE LIE AUX ESPACES CONFINES	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	1. Assurer la présence à minima de 2 personnes lors de l'intervention : travail isolé interdit	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		2. Contrôler l'atmosphère avant et pendant intervention à l'aide d'un détecteur de gaz	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		3. Assurer un balisage et une restriction d'accès de la zone de travail	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		4. Avoir des moyens de communication avec l'extérieur	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		5. Intervenir avec ARI = Appareil Respiratoire Isolant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		6.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Risques constatés	Concerné	Mesures de prévention mise en œuvre	EU	EE
RISQUE CHIMIQUE	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	1. L'entreprise extérieure précisera les produits chimiques utilisés pour l'intervention et une copie des fiches de données de sécurité doit être mis à disposition de l'entreprise utilisatrice.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		2. Le port des EPI adaptés est obligatoire lors de l'utilisation des produits	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		3. Chaque produit doit être contenu dans un conditionnement prévu à cet effet et identifié.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		4.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaires :



Explosif



F - Facilement inflammable



Dangereux pour l'environnement



Extremement inflammable



T - Toxique



XN - Nocif



Comburant



C - Corrosif

Penser à annexer les FDS au plan de prévention

Risques constatés	Concerné	Mesures de prévention mise en œuvre	EU	EE
RISQUE ELECTRIQUE	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	1. S'assurer d'une habilitation adaptée du personnel + copie des habilitations en annexe	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/> Non	2. Prendre connaissance de la procédure de consignation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		3. Porter les EPI spécifiques (gants isolants et visière)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		4. Assurer un balisage et/ou signalétique temporaire de restriction d'accès à la zone de travail	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		5.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Risques constatés	Concerné	Mesures de prévention mise en œuvre	EU	EE
RISQUE LIE AUX OUTILS	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	1. Utiliser de l'outillage conforme et en bon état d'usage	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/> Non	2. Porter les EPI adaptés au type d'outil	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		3. Aucun outillage est mis à disposition par l'entreprise utilisatrice sauf dérogation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		4.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Risques constatés	Concerné	Mesures de prévention mise en œuvre	EU	EE
AUTRE RISQUES :	<input type="checkbox"/> Oui	1.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/> Non	2.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		3.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		4.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		5.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		6.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Exemples de risques : H2S, ensevelissement, Chaleur, électromagnétisme, amiante, noyade, vibration, risque routier, Zone ATEX, etc

Matériels PAPREC mis à disposition des Entreprises Extérieures

- Chariot élévateur Oui Non
- Nacelle élévatrice de personnel Oui Non
- Autre : Oui Non

- Une copie des autorisations de conduite et des CACES des salariés de l'EE utilisant les équipements mis à disposition par l'entreprise utilisatrice doit être annexée.
- Une convention de mise à disposition du matériel doit être remplie entre l'EE et l'EU et est à joindre au Plan de Prévention.
- Si utilisation de matériel propre à l'entreprise extérieure, **joindre une autorisation de conduite et CACES**

Gestion des déchets de chantier

- Récupération des déchets générés par l'EE en fin de chantier Oui Non Non applicable
- Utilisation des contenants mis à disposition par Paprec Oui Non Non applicable
- Emission et remise d'un BSD par l'EE (cas des déchets dangereux) Oui Non Non applicable
- Autre gestion : Oui Non Non applicable

Locaux et raccordements

- Vestiaires Oui Non
- Lieu de repas Oui Non
- Parking Oui Non
- Entreposage Oui Non
- Stockage Oui Non

Analyse des risques en lien avec les prestations des entreprises extérieures

Chaque prestation doit faire l'objet d'une évaluation des risques en lien avec les travaux à réaliser. L'entreprise extérieure peut proposer sa propre évaluation des risques qui doit tenir compte des éléments des chapitres antérieurs. Une validation des mesures de prévention est réalisée par l'entreprise utilisatrice (Entreprise de PAPREC Group). Nous nous réservons le droit d'exiger des mesures de prévention supplémentaires si celles proposées ne sont pas suffisantes

- Mode opératoire de l'entreprise extérieure à annexer au plan de prévention

Instructions spécifiques données aux Entreprises Extérieures

Instruction sur la circulation interne	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Information sur la présence de secouristes (S.S.T)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Instruction sur la conduite à tenir en cas d'accident (annexe 2)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Instruction sur la conduite à tenir en cas d'incendie (mode évacuation, points de rassemblement, n° urgence)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Consignes sécurité -environnement – énergie complémentaires communiquées	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Communication de la politique QSEE (ISO)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

Signatures de l'entreprise utilisatrice et des entreprises extérieures

Le signataire représentant l'entreprise extérieure s'engage à communiquer les informations de ce plan de prévention à l'ensemble des intervenants qui seront amenés à travailler.

	Raison sociale	NOM Prénom / Fonction	Date	Signatures
EU	COVERED 95	Florian Leroy, Directeur d'Agence		
EE 1	<i>gen flexion</i>	<i>Constantin Jerome</i>	<i>16-09-23</i>	<i>[Signature]</i>
EE 2			<i>16/09/23</i>	<i>[Signature]</i>
EE 3				
EE 4				

PAPREC COVERED 95
NOM Prénom / Fonction: Florian Leroy, Directeur d'Agence
52000 SARCELLES
SIRET : 931 898 357 00013 - APE : 3811Z
TVA INTRA : FR77931898357

GENIE FLEXION
SOLUTIONS - RACCORDS & FLEXIBLES
Agence de VILLEPINTE
78, Allée des Erables
Paris Nord 2
93420 VILLEPINTE
Tél. 01 86 19 01 40
RCS Bobigny 438 107 666

EU = Entreprise Utilisatrice // EE : Entreprise Extérieure

Annexes

Annexe 1 : Instruction sur la circulation interne

A compléter par l'agence, si possible mettre le plan de circulation.

Accès des véhicules des EE à l'intérieur du site / parking (si oui mettre : nom de la pers / entreprise, téléphone visible, date et zone d'intervention) pour qu'on puisse les prévenir en cas de problème ou de gêne du véhicule



Annexe 2 : Instruction sur la conduite à tenir en cas d'accident

EN CAS D'ACCIDENT

PROTEGER

Garder son calme, éliminer les risques,
éviter le sur-accident pour la victime et pour soi-même.

ALERTER

Prévenir un secouriste ou autres collègues
Le responsable PAPREC

SECOURIR

Ne pas faire boire, réchauffer et rassurer la victime, ne pas déplacer la
victime, si saignement comprimer la plaie, ne pas retirer un corps étranger.

DONNER L'ALERTE

Faire appeler les pompiers au 18/112 ou le SAMU au 15.
Suivre les consignes qui vous sont données.

ATTENDRE L'ACCORD DES POMPIERS

avant de raccrocher.



ANNEXE - PLAN DE PREVENTION

(Décret 92-158 du 20 février 1992)

N° : DS05 A1
Date création : 19/12/2023
Date version : 19/12/2023
Version : 1

Fiches de Données de Sécurité des Produits Utilisés

Si l'entreprise extérieure utilise des produits présentant un risque chimique, merci de les renseigner dans le tableau suivant et d'y joindre sa FDS.

Nom du Produit	FDS : Oui/Non
Huile	Oui
NETTOYANT FREINS	Oui
ABSORBANT GRANULE	Oui



Politique Q.S.E.É.

(Qualité – Santé/Sécurité – Environnement – Énergie)

Créé en 1994, le groupe Paprec contribue de manière intrinsèque au développement de l'économie circulaire et à la protection de l'environnement. Notre expertise de la valorisation des déchets permet d'économiser des ressources naturelles et de limiter les émissions de CO2 et ainsi de lutter contre le dérèglement climatique.

Ce groupe s'est construit sur l'ambition de contribuer à une planète plus verte et une société plus fraternelle.

Paprec a vécu pendant deux décennies une croissance annuelle impressionnante du chiffre d'affaires et du volume de tonnes géré par an. Expert et leader national du recyclage, le groupe s'est progressivement diversifié, par croissance organique et externe pour devenir un acteur incontournable de l'ensemble de la gestion des déchets. Depuis 2021 il est aussi le troisième acteur national de la valorisation énergétique et devient un acteur incontournable de la production d'énergie verte.

Au cœur de cette réussite : notre relation clients. Depuis l'origine du groupe, nos clients, comme nos parties prenantes sont le centre de nos préoccupations. Être force de proposition, répondre à leurs besoins, à leurs attentes, investir afin de leur proposer un service de haute qualité et de meilleur niveau sur le plan environnemental sont nos priorités.

Depuis quelques années, le groupe doit faire face à une série de tempêtes sans précédents : l'effondrement du marché des matières premières issues du recyclage suite à la fermeture des frontières chinoises ; la réduction des exutoires pour les déchets ultimes sans mise en place de nouvelles alternatives ; les incertitudes législatives et réglementaires liées aux discussions autour de la feuille de route économie circulaire ; la pandémie durant laquelle le groupe a dû réagir et s'adapter rapidement pour assurer les services prioritaires essentiels à la Nation ; et à présent la crise énergétique et des matières premières due aux conséquences de la Guerre de la Russie contre l'Ukraine.

Aussi, dans ce contexte de mutation profonde du secteur de la gestion des déchets, nous devons plus que jamais continuer notre démarche d'amélioration continue en nous adaptant, en nous structurant, en harmonisant nos pratiques et en innovant. Pour cela, nous appuyons sur les valeurs fortes qui constituent l'ADN de notre Groupe : le respect des personnes dans leur diversité, le professionnalisme, la volonté d'excellence et l'esprit d'équipe.

Cette Politique Qualité Sécurité Environnement est porteuse des valeurs du Groupe et reflète la volonté d'amélioration continue de nos pratiques au travers du pilotage de notre système de management QSE.

C'est pourquoi, tous ensemble et à tous les niveaux, nous nous engageons à :

Assurer la satisfaction de nos Clients en étant réactif et force de proposition dans la recherche de performance environnementale et d'une qualité de service irréprochable.

Consolider notre position de leader du recyclage en maîtrisant la qualité et la rentabilité de nos flux sortants.

Démontrer notre savoir-faire et notre excellence opérationnelle en proposant des solutions de collecte, tri, recyclage et valorisation optimales à travers une politique d'investissement et d'innovation ;

Prévenir toute atteinte à la sécurité et la santé physique et mentale de nos collaborateurs et de nos parties prenantes. Analyser les risques et conditions de travail pour tendre vers une qualité de vie professionnelle optimale ;

Favoriser la culture santé/sécurité à travers la consultation et la participation de l'ensemble des salariés et la remontée des événements et situations à risques ;

Continuer la démarche d'amélioration de la lutte contre l'incendie en mettant en place des moyens de prévention et de protection efficaces et adaptés. Promouvoir la culture sécurité incendie à tous les niveaux du groupe ;

Déterminer et respecter nos obligations de conformité en maintenant des échanges constructifs dans l'écoute et le dialogue avec l'ensemble de nos parties intéressées (Clients, actionnaires, collaborateurs, administrations, collectivités, riverains, partenaires financiers...);

Améliorer et préserver nos savoir-faire et compétences en développant les expertises techniques, en attirant et développant les talents (marque employeur, formation, parcours professionnels), en accueillant, en formant et transmettant la culture et les valeurs de l'entreprise aux nouveaux arrivants.

Œuvrer pour une planète plus verte en analysant nos risques et opportunités et en favorisant l'économie circulaire, dans l'objectif de maîtriser durablement nos impacts environnementaux et contribuer à la décarbonation de l'économie à travers la production de matières premières secondaires et d'énergie bas-carbone.

Diminuer notre empreinte carbone et activer tous les leviers permettant de **diminuer nos émissions de gaz à effet de serre** et optimiser notre performance énergétique (process industriels, infrastructures, transports et logistique, et plus largement intégration de cet enjeu dans nos relations fournisseurs).

Encourager, dès la conception, l'achat de produits et de services économes en énergie, **respectueux de l'environnement**, qui privilégient l'amélioration des performances environnementales et énergétiques.

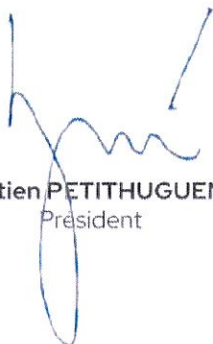
Agir pour préserver la biodiversité en s'appuyant notamment sur le référencement Oasis Nature de nos sites et intégrer cet enjeu à tous nos nouveaux projets.

Faire preuve de réactivité et d'efficacité face aux difficultés, notamment face aux situations d'urgence ou de crise, en assurant une continuité de nos services essentiels à la Nation, tout en protégeant nos collaboratrices et collaborateurs.

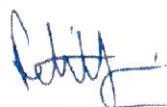
L'implication de toutes et tous, de la direction jusqu'aux opérateurs de terrain, est fondamentale.

En collaboration avec le service QSE qui pilote cette politique, nous comptons sur vous pour atteindre ces objectifs.

Date : 24/04/2023



Sébastien PETITHUGUENIN,
Président



Mathieu PETITHUGUENIN,
Directeur Général



Claire BOURSINHAC
Secrétaire Générale



PAPER

DEPART DE FEU SUR SITE



Détection Humaine



Détection Automatique

ALARME



DÉCLENCHER ALARME



SE RENDRE AU NIVEAU DE LA CENTRALE INCENDIE, ADRESSE DU FEU ET LEVÉE DE DOUTE

Procédure EXTINCTION

Procédure EVACUATION

UN RESPONSABLE PAR BATIMENT / ZONE

UN RESPONSABLE PAR BATIMENT / ZONE

RESPONSABLE OPÉRATION DE SECOURS

Organise actions par téléphone et Talkie-Walkie

1. Personnel le plus proche

Attaque du foyer avec les extincteurs

2. Personnel en soutien

Attaque du foyer avec RIA + mesures de protection pour éviter des propagations

3-Personnels intervention technique :

- Ouverture vanne si RIA hors gel
- Vanne rétention des eaux
- Ouverture désenfumage
- Coupure Fluide (électricité, gaz...)
- Actions pelle, grue ou autres (dégagement matières proches, sortie véhicules...)

- Appel pompiers
- Action des guides et serres files
- Se diriger vers le point de rassemblement le plus proche
- Décompte des effectifs
- Accueil Pompiers

SIMULTANEMENT

NOS RÈGLES D'OR INCENDIE



Règle 1 : Compartimentage, ilotage des matières et stockages de matières à risque (D3E, encombrants...).



Règle 2 : Maîtriser les travaux par point chaud.



Règle 3 : Rondes de surveillance avec camera thermique.



Règle 4 : Formation incendie.



Règle 5 : Exercices incendie.



Règle 6 : Appropriation des matériels incendie mis à ma disposition.



Règle 7 : Vérifications périodiques.



Règle 8 : Interdiction de vider des déchets sans présence humaine.



Règle 9 : Interdiction de stocker du vrac en intérieur, non protégé, hors activité.



Règle 10 : Interdiction de fumer.

NOS RÈGLES D'OR SÉCURITÉ



Règle 1 : Je porte mes EPI.



Règle 2 : Je fais attention à la circulation sur le site.



Règle 3 : Je consigne ou fais consigner avant d'intervenir.



Règle 4 : Je sécurise mes interventions en hauteur.



Règle 5 : Je fais attention aux pièces en mouvement.



Règle 6 : Je veille à ma sécurité et à celle des autres.



Règle 7 : Je respecte les 3 points d'appui.



Règle 8 : Je suis exemplaire en matière de sécurité.



Règle 9 : Je maîtrise mes entreprises extérieures.



Règle 10 : J'accueille et j'accompagne les nouveaux arrivants.

